

**QUESTIONS POSEES PAR
L'UNION DES MAIRES DES COMMUNES RURALES DE SAONE ET LOIRE**

REPONSE DE BENJAMIN DIRX

(Candidat aux élections législatives pour La République En Marche !)

A Mesdames et Messieurs les Maires des communes rurales de Saône et Loire

Le fil conducteur de mon action est d'écouter et comprendre chacun afin d'obtenir ensemble, avec la République en Marche autour du Président Emmanuel Macron, des progrès dans l'intérêt général.

Dans ce sens j'ai tenu à engager une campagne intense en m'entretenant d'abord avec nombre d'élus des communes rurales de la première circonscription avant de rencontrer le Président de l'Union des Maires des Communes Rurales de Saône et Loire (UMCR 71). Ces échanges de terrain me permettent d'adresser mes réponses aux questions posées par les élus de l'UMCR71 tout en demeurant à leur écoute.

COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITE

Que comptez-vous faire pour développer le commerce de proximité et les services au public en milieu rural ? Soutenez-vous la proposition de l'UMCR 71 de rétablir la remise des cartes nationales d'identité aux habitants, en proximité, dans chacune des 567 Mairies de Saône-et-Loire ?

Depuis le 13 mars 2017, la procédure de recueil, d'instruction et de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) est harmonisée avec celle en vigueur pour les passeports biométriques, en s'appuyant sur la dématérialisation des procédures et la télé-procédure.

Si l'usage de la biométrie est nécessaire, notamment pour lutter contre des contrefaçons d'identités perpétrées par des délinquants et des criminels, il n'en demeure pas moins que les habitants éloignés de ces points de délivrances sécurisées peuvent en être gênés. Par ailleurs, le déploiement du système permettant le recueil des informations nécessaires à l'établissement d'une CNI est trop coûteux pour pouvoir le développer sur l'ensemble des communes.

Cependant une proposition de progrès qui m'a été présentée par Monsieur le Président de l'UMCR71 lors de notre entretien mérite d'être examinée dans l'intérêt général. Elle consisterait à conjuguer la production fiabilisée avec la biométrie de cartes nationales d'identité sur un nombre limité de sites tout en permettant aux communes volontaires pour maintenir ce service de proximité de recevoir les CNI afin de les délivrer aux habitants au plus près de leur domicile. Ainsi serait maintenu un service de proximité tout en assurant un traitement recentré et sécurisé de ces titres réglementaires sensibles.

Elu, je soumettrai cette proposition issue d'un compromis pragmatique et bénéfique à tous au Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Gérard COLLOMB, afin que soient examinées les conditions techniques et financières d'un tel progrès conciliant la nécessaire fiabilisation de la délivrance des CNI avec le maintien d'un service public de proximité.

En outre, et plus généralement, les services publics les plus importants n'ont pas à vocation à s'éloigner des habitants et ce y compris des habitants de nos petites communes. Pour ce faire, le déploiement des Maisons de santé – un doublement est prévu - est une de mes priorités. Parallèlement, « le numérique pour tous » sera développé sur l'ensemble de nos territoires afin que « la fracture numérique » ne soit plus un frein à l'installation ni de médecins, ni d'entreprises, d'artisans et de commerçants.

VIE DES COMMUNES ET EGALITE DES TERRITOIRES

Dans le cadre de la réforme annoncée de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes, estimez-vous que chaque habitant d'une commune a la même valeur selon qu'il habite à la ville ou à la campagne ?

L'égalité de traitement entre les habitants devant le service public est un principe fondamental. La discrimination des aides entre les projets des villes et ceux des petites communes n'est pas acceptable. Les mécanismes de dotations doivent être revisités dans ce sens.

Vivant moi-même dans une commune rurale, je suis particulièrement sensible à ce type d'injustice. Ce n'est pas un hasard si j'ai décidé d'engager ma campagne en allant voir les maires ruraux des différents villages. Je serai là pour les soutenir : la question de la solidarité et de l'égalité de traitement entre le monde urbain et le monde rural est primordiale dans une circonscription telle que la nôtre.

DEMOCRATIE LOCALE ET INTERCOMMUNALITE

Que pensez-vous du mode de désignation des Conseillers communautaires et du Président de Communauté de communes ? Souhaitez-vous leur élection au suffrage universel direct indépendamment du vote communal ? Ou souhaitez-vous que les conseillers communautaires continuent à émaner des élections municipales ?

Au-delà du mode de désignation des conseillers communautaires et du Président d'une intercommunalité, l'essentiel est de veiller en permanence à l'égalité de traitement entre les concitoyens des différentes communes. Il faut soutenir l'intercommunalité afin de donner plus de poids à l'ensemble de nos communes en mutualisant différents services et énergies tout en garantissant à chaque commune le droit de se faire entendre.

Toutefois, je pense qu'il est important de laisser le temps aux différentes réformes de s'installer et ne pas bouleverser trop rapidement l'ensemble du champ de l'intercommunalité. Plus généralement, élu député, je veillerai à ce que cesse l'inflation législative et que nous, parlementaires, passions davantage de temps à contrôler et évaluer l'application des lois.